



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2013

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 2 décembre 2013

- **ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2013

Conformément aux règles de transmission d'actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2013.

Le document vous sera transmis mercredi 4 décembre 2013, avec l'accord des 2 Représentants des groupes d'opposition prévenus vendredi 29 novembre.

- **FINANCES**

2/ Décision modificative n°2

Il s'avère nécessaire de procéder au transfert de crédits entre certains articles/comptes budgétaires afin de régler la facture HABITAT RESIDENCES 21 (étude bâtiment commercial) :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Article 2111 - Terrains nus (réserve foncière) - vers Article 2031 - Frais d'Etudes - pour un montant de 20 000 € TTC.

Il convient également de procéder au transfert de crédits afin de régler la facture URBICAND suite à l'avenant n°1 au Marché (PLU) :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Article 2111 - Terrains nus - vers Article 202 - Frais Urbanisme - pour un montant de 1 200 € TTC.

La Commission Finances, réunie le 25 novembre 2013, a émis un avis favorable ; M. Savorgnano émet une réserve.

3/ Tarifs 2014

Afin de mettre à jour les tarifs de l'ensemble des services communaux, il vous est proposé d'approuver le tableau joint à la délibération. Une hausse de 1.5 % a été appliquée à tous les tarifs.

La Commission Finances, réunie le 25 novembre 2013, a émis un avis favorable.

4/ Indemnisation de frais - Formation informatique

Dans le cadre des Espaces Publics Numériques, Madame Claudine SLUPINSKI assure une nouvelle session de formations à l'informatique du 8 octobre 2013 à juin 2014 à raison de 6 heures hebdomadaires.

Il est proposé d'indemniser Madame SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 350 euros.

La Commission Finances, réunie le 25 novembre 2013, a donné un avis favorable.

5/ Garantie d'emprunt pour office public de l'habitat du département du Doubs Habitat 25 - construction de 10 logements et acquisition amélioration de 3 logements

Il convient de vous reporter au projet complet de délibération. Tous les éléments y sont précisés.

La Commission Finances, réunie le 25 novembre 2013, a émis un avis favorable.

6/ Admission en non valeur

Monsieur le Trésorier d'Hérimoncourt n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune pour un total de 2 503.87 €. Il s'agit de titres de recettes de restauration scolaire, périscolaire et frais de fourrière concernant les années 2008-2009-2011-2012-2013. Monsieur le Trésorier indique que des commandements de payer ont été émis auprès des débiteurs et que ces derniers sont insolvables ou partis sans laisser d'adresse.

Il vous est donc proposé d'admettre la somme de 2 503.87€ en non valeur.

La Commission Finances, réunie le 25 novembre 2013, a émis un avis favorable.

- PERSONNEL

7/ Tableau des effectifs - Suppression de postes

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des agents communaux et en particulier de supprimer les postes non pourvus.

Il vous est proposé d'approuver le tableau joint à la convocation du conseil municipal.

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 5 novembre 2013, a émis un avis favorable.

La Commission Personnel, réunie le 25 novembre 2013, a émis un avis favorable.

8/ Avancement de grades - Création et suppression de postes

Madame le Maire propose l'avancement de grades pour 5 agents indiqués dans le tableau joint à la convocation du Conseil Municipal. Les propositions sont soumises aux Commissions Administratives Paritaires Départementales du mois de décembre.

La Commission Personnel, réunie le 25 novembre 2013, a émis un avis favorable.

- **VOIRIE**

9/ Réaménagement du centre-ville - Avenant n°1 au marché du lot n°7 -

Aménagements paysagers/Clôtures

A ce jour, il convient de passer un premier avenant, en moins-value, au marché du lot N°7 «aménagements paysagers et clôtures » - entreprise ISS Espaces Verts afin de modifier les prestations prévues au marché.

Le montant du présent avenant N°1 s'élève à : - 2 713.74 € TTC.

Le présent avenant a une incidence de 2.49 % de diminution du marché initial (Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle N°1) qui s'élevait à 108 959.57 € TTC.

Le nouveau montant du marché est ainsi porté 106 245.83 € TTC.

Outre les explications apportées dans le projet de délibération, cet avenant concerne une modification du nombre et de la nature des arbres plantés.

La Commission Voirie, réunie le 21 novembre 2013, a émis un avis favorable.

- **ENVIRONNEMENT**

10/ Assiette et destination des coupes de bois 2014

Il vous est proposé :

- d'approuver l'assiette des coupes de bois de l'exercice 2014 pour l'amélioration et la régénération de la forêt communale ;
- de vendre sur pied, et par les soins de l'Office National des Forêts, en futaie affouagère, les arbres susceptibles de fournir des grumes.

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, sous la responsabilité des trois garants de la bonne exploitation des bois.

Vous êtes invités à vous reporter aux tableaux joints à la délibération qui définissent les critères d'exploitation et de vente ainsi que la situation et la nature des coupes.

La Commission Environnement, réunie le 26 novembre 2013, a émis un avis favorable.

11/ Installation de l'opérateur Bouygues Télécom sur la Commune (sur table)

Un projet d'implantation d'une antenne Bouygues 4G sur pylône de l'ancienne antenne des pompiers désaffectée a été formulée par la société alsacienne ELAN. Le projet présenté en commission Voirie le 26 novembre 2013 a émis un accord de principe avec toutefois quelques réserves et remarques sur le périmètre de couverture, sur l'éventualité d'une même demande par d'autres opérateurs, etc.

Il semble donc préférable d'attendre le projet de convention plus complet avant de présenter la délibération. Si les éléments ne nous sont par parvenus à temps, nous retirerons ce point de l'ordre du jour de ce conseil.

- **CULTURE**

12/ Festival de classique - Récital de piano - Concert du samedi 8 février 2014

Dans le cadre du Festival « Le 72, un classique », un concert piano-trompette est proposé par Francis VACON, piano, et Pascal ANSEL, trompette, le samedi 8 février 2014 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Une convention est établie avec Pascal ANSEL et Francis VACON.

La Commission Vie culturelle, réunie le 28 novembre 2013, a émis un avis favorable.

13/ Festival de classique - Concert du dimanche 9 février 2014

Dans le cadre de la saison musicale des jeunes concertistes en Franche-Comté, un récital de piano est proposé le dimanche 9 février 2014 à 17 heures au Centre Culturel Cyprien Foresti. Ce récital sera donné par Yedam KIM, 2^{ème} Prix du Concours international de piano d'Épinal 2013, en partenariat avec le Salon de Musique.

Une convention est établie avec Yedam KIM et le Salon de Musique, représenté par M. Alain BUTTARD, Président.

La Commission Vie culturelle, réunie le 30 mai 2013, avait émis un avis favorable.

14/ Spectacle de conte « Ti Jean, Tueur de Géants » - Vendredi 14 février 2014

Dans le cadre du partenariat avec la Médiathèque d'Audincourt qui organise le Festival des Littératures Etrangères, un spectacle de conte canadien intitulé « Ti Jean, tueur de géants » est proposé par « la Compagnie du Beau Sauvage » vendredi 14 février 2014 à 20h00 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Une convention est signée avec « La Compagnie du Beau Sauvage » représentée par M. René FOROT - Mairie - 07570 Labatie-d'Andaure .

Le repas sera également pris en charge par la Ville de Seloncourt.

La Ville d'Audincourt se charge des frais de transport et d'hébergement.

La Commission Vie culturelle, réunie le 28 novembre 2013, a émis un avis favorable.

15/ Représentation théâtrale « L'Amour sur un plateau » - Samedi 1^{er} mars 2014

Dans le cadre de la programmation culturelle, la comédie intitulée « L'amour sur un plateau » d'Isabelle Mergault, jouée par la troupe « Les Oïwah », est proposée samedi 1^{er} mars 2014 à 20H30 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Une convention est établie avec l'association « Les Oïwah », représentée par son Président, Monsieur Thierry Bourgeois.

La Commission Vie culturelle, réunie le 30 mai 2013, avait émis un avis favorable.

16/ Salon d'Art 2014 - Demande de subvention au Conseil Général du Doubs

17/ Salon d'Art 2014 - Demande de subvention au Conseil Régional de Franche-Comté

18/ Salon d'Art 2014 - Demande de subvention à Pays de Montbéliard

Agglomération

Ces 3 points réunis concernent le 34^{ème} Salon d'Art qui se tiendra du 8 au 23 novembre 2014.

Dans le but de maintenir la qualité de ce salon annuel, il est proposé de solliciter une aide financière de 3000 € au Conseil Général du Doubs, au Conseil Régional de Franche-Comté et à Pays de Montbéliard Agglomération.

La Commission Vie culturelle, réunie le 28 novembre 2013, a émis un avis favorable.

19/ Modification du règlement intérieur de la Médiathèque Alice Boname

La délibération du 23 mars 2009 validait le règlement intérieur de la Médiathèque Alice Boname.

Pour un meilleur service à la population, il convient de préciser et de valider ce règlement en modifiant les chapitres et articles suivants :

Chapitre I Article 2

Chapitre II Article 5

Chapitre III Article 9

Chapitre IV Article 12

L'ancien règlement est joint à la note de synthèse et le nouveau au projet de délibération.

La Commission Vie culturelle, réunie le 28 novembre 2013, a émis un avis favorable.

- **URBANISME**

20/ Autorisation de vente d'un terrain communal

Il convient de vendre un terrain communal d'une surface de 315 m² environ, pris sur les parcelles n°s AT 625 et AT 518 (plan de bornage en cours).

Le prix proposé à la vente sera de 35 000 € TTC.

Il convient donc d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme, réunie le 27 novembre 2013, a émis un avis favorable.

Le projet de l'acquéreur pressenti sera présenté en Commission Mixte Urbanisme et Développement économique le 2 décembre 2013.

21/ Lotissement privé NEDEY - Permis d'aménager - Changement de nom

Un permis d'aménager au nom de la SCI NEDEY, enregistré sous le n° 2553913A0001, a été déposé le 7 juin 2013. Par courrier du 17 octobre 2013, M. Valère NEDEY, domicilié rue du Doubs 25700 Valentigney, demande l'enregistrement du permis d'aménager en son nom propre. Il vous est proposé de valider cette modification.

La Commission Urbanisme, réunie le 27 novembre 2013, a émis un avis favorable.

22/ Lotissement privé NEDEY - Projet d'aménagement

Un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement au lieu-dit « Champs Montants » à Seloncourt a été déposé le 7 juin 2013 par la SCI NEDEY et enregistré sous le n° 02553913A0001.

La délibération n° 21 du 10 décembre 2013 ayant accepté le changement de nom du permis d'aménager (« SCI NEDEY » est remplacé par « M. Valère NEDEY ») il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement du futur lotissement situé en zone 2NA et d'une surface de 17 324 m² selon le plan joint à la demande de permis.

La Commission Urbanisme, réunie le 27 novembre 2013, a émis un avis favorable.

- **JEUNESSE**

23/ Contrats vacataires et intervenants enfance/jeunesse - Période scolaire

Il convient de renouveler les contrats des intervenants vacataires pour l'accueil de loisirs des enfants de 3/6 ans et de 6/12 ans le mercredi durant la période scolaire. Il vous est proposé d'approuver les conditions et contrats désignés dans le projet de délibération.

La Commission Jeunesse, réunie le 28 novembre 2013, a émis un avis favorable.

24/ Intervention d'une psychologue au sein du multi-accueil - Contrat de travail

Madame le Maire propose de reconduire le contrat permettant à une psychologue d'intervenir au sein de la structure multi-accueil « La Flûte enchantée » dans le processus de relation entre les éducateurs et les enfants accueillis à raison de 4 heures

hebdomadaires, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, hormis pendant les périodes de fermeture de la structure.

Les modalités de travail et de rémunération sont réglées par contrat de travail.

La Commission Jeunesse, réunie le 28 novembre 2013, a émis un avis favorable.

- AFFAIRES SCOLAIRES

25/ Classes de découverte et autres sorties année scolaire 2013-2014 -

Participation communale

Jusqu'à cette année, la commune subventionnait l'école pour un projet obligatoirement avec nuitée. Sur présentation des devis, une enveloppe, votée en CM, était répartie.

Les problèmes posés par cette répartition sont multiples :

- problème de clarté dans les délibérations qui fixaient un pourcentage là où le percepteur souhaite un montant TTC
- problème de gestion des factures avec double facturation mairie - écoles pour les prestataires qui devaient séparer la part commune de la part école
- problème de justice entre les écoles : l'école maternelle Mognetti, ne prévoyant aucun séjour avec nuitée, devait se contenter du reliquat de l'enveloppe (cette année par exemple, il n'y a pas eu de reliquat)
- problème de lisibilité pour les parents qui ne comprennent pas pourquoi l'aide varie d'une année sur l'autre alors que le même montant est voté et ne comprennent pas non plus, à l'école Mognetti, que certaines années, la commune n'apporte aucun concours.

Le nouveau mode de fonctionnement permet d'une part de résoudre ces problèmes et, d'autre part présente un avantage important : les écoles, à travers cette subvention aux coopératives, pourront décider, dans le cadre du projet d'établissement, quelles sorties méritent un accompagnement plus fort.

C'est pourquoi, vu le nombre d'enfants inscrits dans nos écoles cette année (515 à ce jour) nous pouvons proposer une subvention aux coopératives de 32.5€ qui vient s'ajouter aux 12.5€ déjà attribués aux différents projets des écoles.

L'aide de la commune pour les sorties et projets culturels des écoles s'élèvera donc à 45€ par élève soit un montant total de 23 175€ cette année.

La Commission Affaires scolaires, réunie le La Commission Affaires Scolaires, réunie le 28 juin 2013, avait émis un avis favorable.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire prises en vertu de sa délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération en date du 29 mars 2008 modifiée le 3 novembre 2009 et le 2 mars 2010.

QUESTIONS ORALES

Selon éléments apportés en début de séance.